

UNE BRÈVE HISTOIRE DE L'EMPLOI INDÉPENDANT EN FRANCE

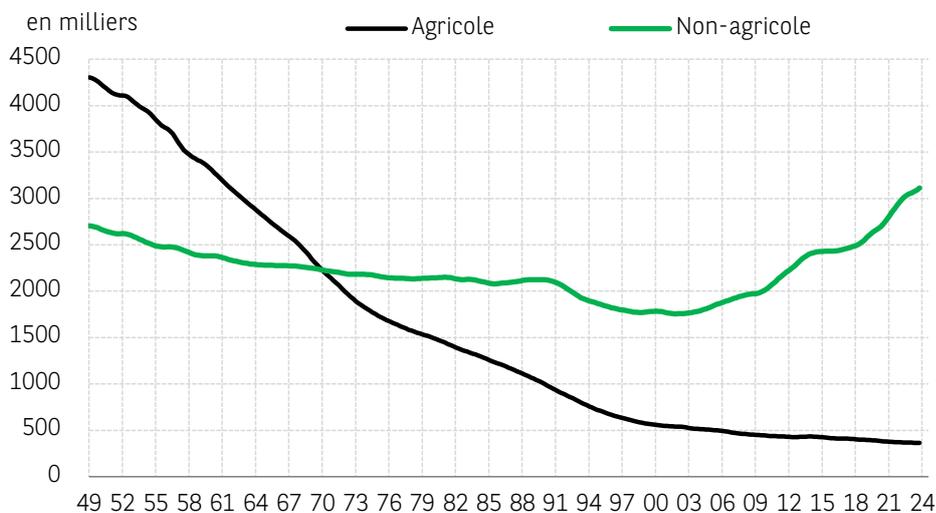
Stéphane Colliac

Après une longue phase de déclin de la fin des années 1940 jusqu'au début des années 2000, l'emploi indépendant se développe de nouveau en France depuis près de 20 ans.

Ce renouveau de l'emploi indépendant, initié par des incitations fiscales en faveur de l'emploi à domicile ou de l'artisanat (services non marchands, services aux ménages, artisanat du bâtiment), a également été alimenté par l'externalisation par les entreprises de certaines tâches (à des fins de maîtrise des coûts sur des activités non essentielles, d'incubation de l'innovation) et l'apparition de nouveaux besoins (notamment en termes d'entretien-rénovation dans le bâtiment).

Enfin, les transformations intervenues telles que l'ubérisation, le développement du télétravail et la formalisation croissante du travail indépendant (notamment au travers du portage salarial) ont accru les passerelles entre les deux statuts (indépendant versus salarié), constituant un appel d'air en faveur du premier.

EMPLOIS INDÉPENDANTS : AGRICOLE VS. NON-AGRICOLE



GRAPHIQUE 1

SOURCES : INSEE, CALCULS BNP PARIBAS

Ces deux dernières années (2022-23), l'emploi indépendant a été à l'origine d'une création nette d'emploi sur quatre. Un chiffre bien supérieur à ce qu'il représente dans l'emploi total (11,5%) et qui témoigne de son développement relativement rapide. Cette tendance, toutefois relativement récente, apparaît comme le signal d'un renouveau. On imagine aisément la ville de l'immédiat après-guerre organisée autour d'une succession de commerces tenus par des indépendants, qu'il s'agisse du maréchal-ferrant, du boucher ou du notaire. Cette image d'une France orientée vers le travail indépendant n'est pas qu'un cliché. D'après les statistiques de l'INSEE, à la fin des années 1940, il y avait un travailleur indépendant pour deux salariés¹, un rapport qui avoisinait 1 pour 8 au 4e trimestre 2023, après être tombé en deçà de 1 pour 10 au début des années 2000. Cette image d'Epinal est toutefois très biaisée par le poids majeur de l'agriculture dans l'immédiat après-guerre. Le fort recul du secteur explique qu'il y a aujourd'hui moitié moins d'emplois indépendants qu'à la fin des années 1940 (où les statistiques débutent) dans ce domaine.

L'emploi indépendant hors agriculture (*graphique 1*) a d'abord fortement diminué, au bénéfice du salariat, accompagnant notamment le développement de formes plus concentrées de commerce (en d'autres termes moins de petits commerces, de fromagers, de bouchers, de boulangers et davantage de grande distribution). Le renforcement du salariat a également bénéficié de la création, puis de l'extension du champ de la sécurité sociale, qui en a accru l'attractivité.

¹ Selon la définition de l'Insee, « les salariés sont les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre entité résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente, avec un lien de subordination ». Les indépendants, ou non-salariés sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire. Toutes les données utilisées dans cette étude proviennent de l'Insee.

Par ailleurs, ces phénomènes se sont accompagnés d'un exode rural qui a vu les enfants d'agriculteurs grossir les rangs des employés de l'industrie et des services, pour la plupart en tant que salariés. Et les crises ont ajouté un effet accélérateur, notamment dans les années 1990, lorsque la crise immobilière de l'époque a entraîné de fortes destructions d'emplois dans l'artisanat du bâtiment, tandis que la diminution du nombre d'exploitants agricoles s'accélérait encore (avant de ralentir à partir des années 2000). C'est au terme de cette véritable décennie perdue, celle des années 1990, que le travail indépendant a atteint son plus faible contingent historique : près de 2,3 millions de personnes en 2002 (1,8 million hors agriculture).

UN RENOUVEAU PORTÉ PAR LA FISCALITÉ ET DE NOUVEAUX BESOINS SECTORIELS

Le début des années 2000 marque un tournant, avec le retour de la hausse du nombre de travailleurs indépendants non-agricoles. Un nouveau départ, qui a ramené en deux décennies l'emploi indépendant, hors agriculture, à un niveau supérieur à celui de la fin des années 1940 : 3,1 millions de personnes au 4e trimestre 2023 contre 2,7 millions à l'époque. Et le moment où ce dernier chiffre a été dépassé n'est pas anodin : le 2e trimestre 2020, en plein confinement.

L'évolution du travail indépendant lors de ces 20 dernières années, avec la création de plus de 1,3 million d'emplois, reflète la plupart des mutations qui ont jalonné l'économie française lors de cette période.

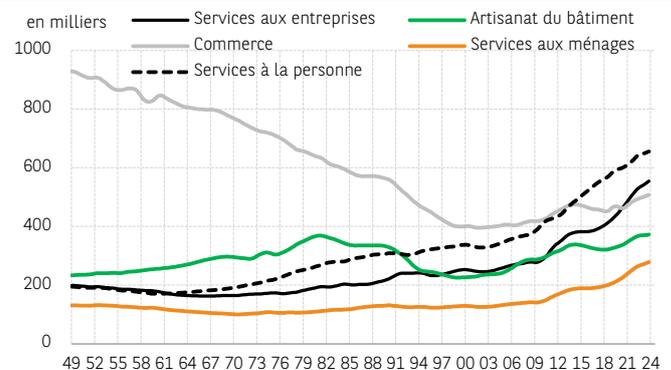
L'un des premiers faits marquants est le doublement du contingent d'indépendants dans le secteur des services non marchands (*graphique 2*). Cela représente près d'un emploi sur 4 créés dans le secteur sur la période. Ce phénomène a débuté avec l'apparition, en 2003, de baisses d'impôts liées à l'emploi à domicile. Il s'est fortement accéléré après 2007 avec le remplacement de la mesure par des crédits d'impôts (permettant à des personnes non imposables de bénéficier de l'avantage fiscal).

L'accroissement de l'emploi marchand indépendant représente, quant à lui, près d'1 million d'emplois nets créés en 20 ans. Ces créations, importantes, recouvrent plusieurs réalités. Parmi celles-ci, une logique d'externalisation des métiers et fonctions existants, principalement par souci d'efficacité et de maîtrise des coûts. Cette tendance va au fil du temps concerner de plus en plus de « nouveaux » métiers (techniques). Ceci a permis de faire incuber l'innovation à l'extérieur de l'entreprise, avant de l'y infuser, accompagnant la servicisation de l'investissement des entreprises (notamment dans le digital, ou investissement en « information et communication » selon la terminologie de l'Insee, *graphique 3*). L'emploi indépendant a pris sa part dans ces dynamiques, représentant, avec près de 300 000 créations, près d'1 emploi sur 5 créé dans les services aux entreprises.

Les services aux ménages viennent ensuite, avec près de 150 000 créations d'emplois indépendants en 20 ans (contre 30 000 pour l'emploi salarié). Là encore, le secteur a bénéficié du soutien majeur d'avantages fiscaux, tout comme celui de la construction où l'emploi indépendant a augmenté de 140 000 unités en 20 ans.

Trois points majeurs sont à considérer. Tout d'abord, le secteur a inversé sa dynamique très négative observée dans les années 1980-1990.

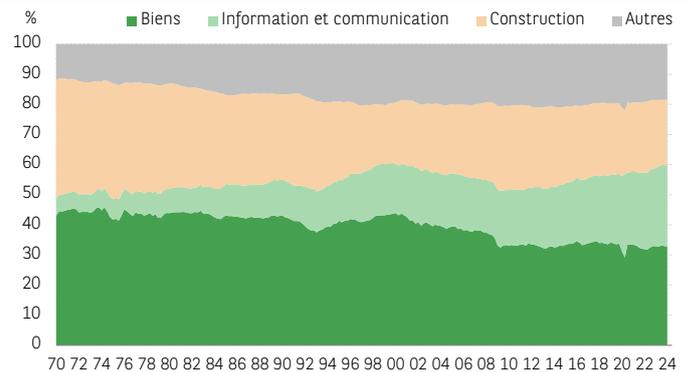
EMPLOIS INDÉPENDANTS : PRINCIPAUX SECTEURS EN 2023



GRAPHIQUE 2

SOURCES : INSEE, CALCULS BNP PARIBAS

DÉCOMPOSITION DE L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES NON-FINANCIÈRES EN %



GRAPHIQUE 3

SOURCES : INSEE, CALCULS BNP PARIBAS

Le nombre de travailleurs indépendants y dépasse, en effet, depuis la mi-2022, son précédent point haut du début des années 1980. Ensuite, cette dynamique a accompagné la transformation du secteur du bâtiment avec moins de construction neuve et davantage d'entretien-rénovation (dans lequel l'artisanat du bâtiment joue un plus grand rôle²). Enfin, contrairement aux services à la personne ou aux ménages ainsi qu'au digital, le secteur de la construction enregistre des cycles marqués, auxquels l'emploi des indépendants est également soumis (dans une moindre mesure, toutefois, que l'emploi salarié).

D'autres dynamiques sectorielles sont également intervenues. Prises séparément, elles ont engendré moins de créations d'emplois indépendants que les évolutions évoquées plus haut, mais ont chacune accompagné les transformations de la société française, qu'il s'agisse du commerce, des services de transport, de l'information-communication, de l'hébergement-restauration ou même de l'industrie.

² Voir « Problématiques d'offre dans le logement en France : une équation insoluble ? », S. Colliac, Eco-Conjoncture n° 23.07, où le graphique 6 montre ce développement de l'entretien-rénovation.

Ces secteurs ont en commun d'avoir créé de l'emploi indépendant via les évolutions de la société : l'ubérisation³ notamment, dans un contexte qui l'a favorisée, marqué par les innovations et bénéficiant du développement de formes juridiques adaptées (statut d'auto-entrepreneur).

LE COVID-19, RÉVÉLATEUR D'UNE NOUVELLE ÈRE

La pandémie de Covid-19 a été propice à l'emploi indépendant, avec une incidence positive notable sur l'artisanat du bâtiment, les services aux ménages, les services de transport (notamment de livraisons) et, même sur l'industrie, dans une moindre ampleur toutefois. Les périodes de confinement ont de fait soutenu une partie de ces dynamiques que la fin des restrictions n'a pas entamé et qui apparaissent de plus en plus structurelles.

Dans quelle mesure ces tendances sont-elles appelées à se prolonger ? Elles devraient être pérennes dans les services à la personne, aux entreprises ou aux ménages (les trois principaux pourvoyeurs de créations d'emplois indépendants), qui sont soutenus par des incitations fiscales et/ou par des besoins qui vont continuer de croître. Ces secteurs connaissent peu la crise : l'emploi ne s'y contracte que rarement, car leur développement est soutenu par des tendances plutôt que par des cycles.

La France est entrée dans une période de basse croissance depuis début 2022, ce qui a engendré une forte réduction des créations nettes d'emploi salarié depuis début 2023 (28 000 en moyenne sur les 5 derniers trimestres, contre près de 100 000 emplois par trimestre en 2022). La dynamique de l'emploi indépendant s'est détériorée en parallèle, mais de façon moins prononcée (16 000 créations nettes d'emplois par trimestre en 2023 contre 27 000 en 2022).

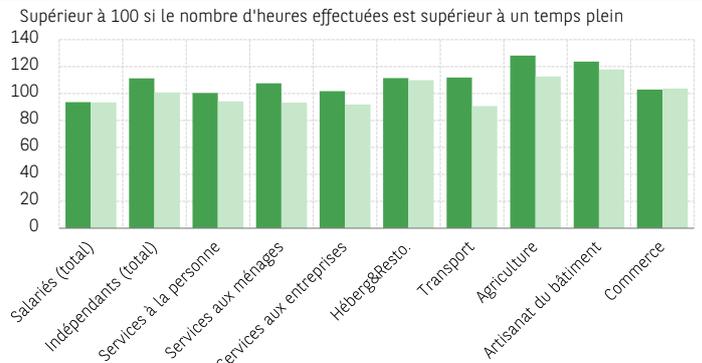
L'artisanat du bâtiment a été particulièrement affecté (600 créations par trimestre en 2023 contre 2 500 en 2022), pénalisé par le repli de l'ensemble des indicateurs du bâtiment résidentiel (transactions sur l'ancien, constructions neuves), même si une partie des indépendants travaillant dans le secteur bénéficie d'une dynamique positive en termes de travaux de rénovation thermique des bâtiments qui ne devraient pas se contracter.

L'EMPLOI INDÉPENDANT SE TRANSFORME

Lorsque l'on compare emploi salarié et indépendant, le second a longtemps compté une proportion plus faible de temps partiel : un avocat ou un artisan travaillent bien souvent nettement plus que la durée légale. Toutefois, avec les développements récents, outre son expansion, l'emploi indépendant a également changé de nature.

La différence de temps de travail entre les salariés et les indépendants peut être approximée par le ratio « emploi équivalent temps plein » sur « emploi observé » (ratio égal à 100 quand l'un et l'autre sont équivalents). Ce ratio a souvent été supérieur à 100 chez les indépendants et inférieur chez les salariés, certains d'entre eux étant à temps partiel (graphique 4). Les indépendants de « longue date » (agriculteurs, artisans du bâtiment ou commerçants) restent dans cette situation.

RATIO ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN / NOMBRE D'EMPLOIS



GRAPHIQUE 4

SOURCES : INSEE, CALCULS BNP PARIBAS

A contrario, les nouvelles applications qui se sont développées ces 20 dernières années (services à la personne, aux ménages ou aux entreprises) ont davantage recours au temps partiel.

Autre changement notable : l'indépendant « type » du passé, souvent son propre patron, cohabite désormais avec l'indépendant prestataire de services. Alors que son prédécesseur se distinguait franchement d'un salarié, le « nouvel » indépendant en partage certaines caractéristiques, avec un revenu qui s'apparente davantage à une rémunération qu'à un excédent brut d'exploitation. En parallèle, l'activité salariée n'est pas restée figée : le développement du télétravail en a renforcé l'autonomie, effaçant une partie des différences antérieures entre indépendants et salariés. Cela se traduit par davantage de substituable et de passerelles entre deux statuts de plus en plus complémentaires (en particulier pour les indépendants qui travaillent au côté de salariés dans des entreprises). Le développement « d'infrastructures » (comme le portage salarial⁴) qui devrait gommer encore un peu plus les différences (droits aux congés...) est un élément moteur, susceptible de faire grossir encore les rangs des travailleurs indépendants.

Stéphane Colliac

stephane.colliac@bnpparibas.com

³ Celle-ci comporte parmi de multiples dimensions, celle de mettre en relation le consommateur final et des prestataires de services au travers de plateformes dont ils ne sont pas salariés.

⁴ Il s'agit d'une relation contractuelle au travers de laquelle un travailleur signe un contrat de travail avec une entreprise de portage salarial, qui, elle-même, signe un contrat commercial avec une entreprise cliente. Ainsi, "porté" par l'entreprise de portage salarial, le travailleur assure sa prestation pour l'entreprise cliente.



William De Vijlder
Chef économiste

+33 1 55 77 47 31

william.devijlder@bnpparibas.com

ÉCONOMIES DE L'OCDE ET STATISTIQUES

Hélène Baudchon

Adjointe au chef économiste - Responsable

+33 1 58 16 03 63

helene.baudchon@bnpparibas.com

Stéphane Colliac

France, Allemagne

+33 1 42 98 26 77

stephane.colliac@bnpparibas.com

Guillaume Derrien

Zone euro, Royaume-Uni - Commerce international

+33 1 55 77 71 89

guillaume.a.derrien@bnpparibas.com

Anis Bensaidani

États-Unis, Japon

+33 1 87 74 01 51

anis.bensaidani@bnpparibas.com

Lucie Barette

Europe du Sud

+33 1 87 74 02 08

lucie.barette@bnpparibas.com

PROJECTIONS ÉCONOMIQUES, RELATIONS AVEC LE RÉSEAU FRANCE

Jean-Luc Proutat

Responsable

+33 1 58 16 73 32

jean-luc.proutat@bnpparibas.com

ÉCONOMIE BANCAIRE

Laurent Quignon

Responsable

+33 1 42 98 56 54

laurent.quignon@bnpparibas.com

Céline Choulet

+33 1 43 16 95 54

celine.choulet@bnpparibas.com

Thomas Humblot

+33 1 40 14 30 77

thomas.humblot@bnpparibas.com

Marianne Mueller

+33 1 40 14 48 11

marianne.mueller@bnpparibas.com

ÉCONOMIES ÉMERGENTES ET RISQUE PAYS

François Faure

Responsable – Argentine, Turquie, méthodologie, modélisation

+33 1 42 98 79 82

francois.faure@bnpparibas.com

Christine Peltier

Adjointe – Grande Chine, Vietnam, méthodologie

+33 1 42 98 56 27

christine.peltier@bnpparibas.com

Stéphane Alby

Afrique francophone

+33 1 42 98 02 04

stephane.alby@bnpparibas.com

Pascal Devaux

Moyen-Orient, Balkans

+33 1 43 16 95 51

pascal.devaux@bnpparibas.com

Hélène Drouot

Corée, Thaïlande, Philippines, Mexique, pays andins

+33 1 42 98 33 00

helene.drouot@bnpparibas.com

Salim Hammad

Amérique latine

+33 1 42 98 74 26

salim.hammad@bnpparibas.com

Cynthia Kalasopatan Antoine

Ukraine, Europe centrale

+33 1 53 31 59 32

cynthia.kalasopatanantoine@bnpparibas.com

Johanna Melka

Inde, Asie du Sud, Russie, Kazakhstan

+33 1 58 16 05 84

johanna.melka@bnpparibas.com

Lucas Plé

Afrique anglophone et lusophone

+33 1 40 14 50 18

lucas.ple@bnpparibas.com

CONTACT MEDIA

Mickaëlle Fils Marie-Luce

+33 1 42 98 48 59

mickaëlle.filsmarie-luce@bnpparibas.com



ECOCONJONCTURE

Analyse approfondie de sujets structurels ou d'actualité

ECOEMERGING

Analyses et prévisions sur une sélection d'économies émergentes

ECOPERSPECTIVES

Analyses et prévisions des principaux pays, développés et émergents

ECOFFLASH

Un indicateur, un événement économique majeur. Le détail ...

ECOWEEK

L'actualité économique de la semaine et plus...

ECOPULSE

Baromètre mensuel des indicateurs conjoncturels des principales économies de l'OCDE

ECOCHARTS

Panorama mensuel des dynamiques d'inflation au sein des principales économies développées

ECOTV WEEK

Quel est l'évènement de la semaine ?
La réponse dans vos deux minutes d'économie

EN ÉCO DANS LE TEXTE

Le podcast de l'actualité économique

POUR RECEVOIR NOS PUBLICATIONS

ABONNEZ-VOUS SUR LE SITE ONGLET ABONNEMENT
voir le site des études économiques

ET

SUIVEZ-NOUS SUR LINKEDIN
voir la page **linkedin** des études économiques

OU TWITTER
voir la page **twitter** des études économiques



Les informations et opinions exprimées dans ce document ont été obtenues de, ou sont fondées sur des sources d'information publiques réputées fiables, mais BNP Paribas ne garantit, expressément ou implicitement, ni leur exactitude, ni leur exhaustivité, ni leur mise à jour. Ce document ne constitue ni une offre, ni une sollicitation d'achat ou de vente de titres ou autres placements. Il ne constitue ni du conseil en investissement, ni de la recherche ou analyse financière. Les informations et opinions contenues dans ce document ne sauraient dispenser l'investisseur d'exercer son propre jugement ; elles sont par ailleurs susceptibles d'être modifiées à tout moment sans notification et ne sauraient servir de seul support à une évaluation des instruments éventuellement mentionnés dans le présent document. Toute éventuelle référence à une performance réalisée dans le passé ne constitue pas une indication d'une performance future. Dans toute la mesure permise par la loi, aucune société du Groupe BNP Paribas n'accepte d'être tenue pour responsable (y compris en raison d'un comportement négligent) au titre de pertes directes ou découlant indirectement d'une utilisation des informations contenues dans ce document ou d'une confiance accordée à ces informations. Toutes les estimations et opinions contenues dans ce document reflètent notre jugement à la date de publication des présentes. Sauf indication contraire dans le présent document, il n'est pas prévu de le mettre à jour. BNP Paribas SA et l'ensemble des entités juridiques, filiales ou succursales (ensemble désignées ci-après « BNP Paribas »), sont susceptibles d'agir comme teneur de marché, d'agent ou encore, à titre principal, d'intervenir pour acheter ou vendre des titres émis par les émetteurs mentionnés dans ce document, ou des dérivés y afférents. BNP Paribas est susceptible notamment de détenir une participation au capital des émetteurs ou personnes mentionnés dans ce document, de se trouver en position d'acheteur ou vendeur de titres ou de contrats à terme, d'options ou de tous autres instruments dérivés reposant sur l'un de ces sous-jacents. Les cours, rendements et autres données similaires du présent document, y figurent au titre d'information. De nombreux facteurs agissent sur les prix de marché et il n'existe aucune certitude que les transactions peuvent être réalisées à ces prix. BNP Paribas, ses dirigeants et employés, peuvent exercer ou avoir exercé des fonctions d'employé ou dirigeant auprès de toute personne mentionnée dans ce document, ou ont pu intervenir en qualité de conseil auprès de cette (ces) personne(s). BNP Paribas est susceptible de solliciter, d'exécuter ou d'avoir dans le passé fourni des services de conseil en investissement, de souscription ou tous autres services au profit de la personne mentionnée aux présentes au cours des 12 derniers mois précédant la publication de ce document. BNP Paribas peut être partie à un contrat avec toute personne ayant un rapport avec la production du présent document. BNP Paribas est susceptible, dans les limites autorisées par la loi en vigueur, d'avoir agi sur la foi de, ou d'avoir utilisé les informations contenues dans les présentes, ou les travaux de recherche ou d'analyses sur le fondement desquels elles sont communiquées, et ce préalablement à la publication de ce document. BNP Paribas est susceptible d'obtenir une rémunération ou de chercher à être rémunéré au titre de services d'investissement fournis à l'une quelconque des personnes mentionnées dans ce document dans les trois mois suivant sa publication. Toute personne mentionnée aux présentes est susceptible d'avoir reçu des extraits du présent document préalablement à sa publication afin de vérifier l'exactitude des faits sur le fondement desquelles il a été élaboré.

Ce document est élaboré par une société du Groupe BNP Paribas. Il est conçu à l'intention exclusive des destinataires qui en sont bénéficiaires et ne saurait en aucune façon être reproduit (en tout ou partie) ou même transmis à toute autre personne ou entité sans le consentement préalable écrit de BNP Paribas. En recevant ce document, vous acceptez d'être engagés par les termes des restrictions ci-dessus.

BNP Paribas est constituée en France sous forme de société anonyme, et agréée et supervisée en tant qu'établissement de crédit par la Banque centrale européenne (BCE) et en tant que prestataire de services d'investissement par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et l'Autorité des marchés financiers (AMF). Le siège social de BNP Paribas est situé au 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris, France.

Les informations contenues dans le présent document peuvent, en tout ou partie, avoir déjà été publiées sur le site <https://globalmarkets.bnpparibas.com>. Pour les avertissements par pays (Etats-Unis, Canada, Royaume-Uni, Allemagne, Belgique, Irlande, Italie, Pays-Bas, Portugal, Espagne, Suisse, Brésil, Turquie, Israël, Bahreïn, Afrique du Sud, Australie, Chine, Hong Kong, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Singapour, Corée du Sud, Taiwan, Thaïlande, Vietnam) veuillez consulter le document suivant : https://globalmarkets.bnpparibas.com/gm/home/Markets_360_Country_Specific_Notices.pdf

© BNP Paribas (2024). Tous droits réservés.

Bulletin édité par les Etudes Economiques - BNP PARIBAS

Siège social : 16 boulevard des Italiens - 75009 PARIS / Tél : +33 (0) 1.42.98.12.34

Internet : group.bnpparibas.com - www.economic-research.bnpparibas.com

Directeur de la publication : Jean Lemierre / Directeur de la rédaction : William De Vijlder

Copyright : Aha-Soft



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change